

Poliquin, Renée (BAPE)

Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine d'apatite à Sept-Îles

Objet: TR: Projet Mine Arnaud

6211-08-009

Val d'Or 17 septembre 2013

Au président du bureau des Audiences Publiques
Sur l'environnement, projet Arnaud.

Préoccupés parce que nous entendons concernant le projet Mine Arnaud à Sept-Îles, mine à ciel ouvert d'apatite, permettez-nous de vous présenter notre opinion sur ce projet.

Nous vous écrivons de notre lointaine Abitibi, à l'autre extrémité du Québec, région si éloigné de la Côte Nord et pourtant si semblable dans son statut de région ressources. Nous sommes toutes les deux pourvoyeurs de richesses naturelles non renouvelable et ou la transformation en région existe peu ou pas.

Notre indignation est grande d'apprendre qu'une mine à ciel en zone urbaine risque de débiter sous peu et va tasser des gens ancrés et qui vivent dans leurs petit coin de paradis.

Nous habitons notre famille sur le 341 rue Montcalm à Malartic. Nous avons été victimes d'une mine à ciel ouvert en plein cœur de la ville qui a entraîné notre départ en octobre 2009, suite à obtention de leur permis d'exploitation en juillet 2009 délivré par la ministre du développement durable de l'environnement et des parcs Madame Lyne Beauchamp, sur le gouvernement Libéral de Jean Charest. concernant le projet aurifère Canadian Malartic.

Nous sommes devenus des réfugiés, nous avons perdu notre quartier, notre maison et notre réseau social. Angèle a perdu la maison familiale et ses deux parents âgés de 84 ans et 88 ans qui sont décédés après leur déménagement dans le quartier nord de la ville de Malartic 15 mois plus tard. Ils vivaient dans le quartier sud depuis 49 ans comme quoi on ne déracine pas de vieux arbres. En 2009 nous étions 24 membres de la famille Germain qui vivions à Malartic. Aujourd'hui il n'y a plus personne de cette famille qui vit à Malartic. Pourtant il s'agit d'une famille pionnière de cette ville.

Suite à cette expérience traumatisante d'expropriation et de vente forcée, cinq citoyens de Malartic dont nous avons fait partie, ont écrit cinq mémoires que nous avons présentées à la commission parlementaire sur le projet de loi 79 en mai 2010. Nous nous sommes déplacés pour dénoncer l'injustice occasionnée par une mine à ciel ouvert en milieu urbain et nous avons répété cette action lors de la commission parlementaire sur le projet de loi 14 à l'été 2011.

Nous apprenons maintenant par un communiqué qu'Investissement Québec compte pour 62 % des parts du projet Mine Arnaud. Ce qui veut dire que nos épargnes servent à financer un projet avec lequel nous sommes en désaccord, tant par ces impacts négatif sur la santé, l'environnement et la qualité de vie.

Nous sommes contre l'ouverture de cette Mine Arnaud à ciel ouvert à Sept-Îles, pou avoir vécu ce que la population s'apprête à vivre.

Dans une région économiquement en santé, comment peut-on justifier l'ouverture d'une mine à ciel ouvert alors qu'il n'y a pas de pénurie de travail. Si cette mine peut donner du travail, elle va aussi empêcher de vivre

les gens qui vivent tout près de cette mine : en affectant leur qualité de vie, par le bruit, la poussière, perte de jouissance d'un décor panoramique, perte de la qualité de l'air, de l'eau, etc...

Si nous intervenons c'est que nous avons la profonde conviction que tous les projets de mines à ciel ouvert en milieu urbain ont des conséquences néfastes à court et à long terme et devrait être interdit.

Veillez agréer nos sincères salutations.

Angèle Germain

Yves Sylvain

Simon Germain-Sylvain

Courriel : angel.50@live.ca

N.B. : nous envoyer un accusé de réception